

Communiqué

L'UIMM s'engage pour lutter contre les risques chimiques

Paris, le 21 avril 2008. Xavier Bertrand, Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité et Frédéric Saint-Geours, Président de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie ont signé ce jour avec l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) une convention d'objectifs pour lutter contre les risques chimiques dans les industries de la métallurgie.

Consciente des enjeux qui s'attachent à la prévention des risques professionnels et en particulier des risques liés aux substances CMR (cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction), l'UIMM a engagé de son côté, en 2007 une vaste campagne de sensibilisation qu'elle entend poursuivre au travers d'une nouvelle convention, avec le soutien du ministère du travail, de la CNAMTS et de l'INRS en s'engageant sur des objectifs visant à assurer une réelle mise en œuvre, par les entreprises adhérentes (particulièrement les TPE et les PME) des dispositions réglementaires en vigueur.

Dans ce cadre, l'UIMM s'est engagée à mener des actions concrètes en matière :

- **de formation** : un programme de formation professionnelle dédié à la maîtrise du risque chimique, prioritairement réservé aux entreprises de la métallurgie
- **de prévention** dans les formations professionnelles de la métallurgie concernant certains métiers de la métallurgie où l'exposition aux produits chimiques est plus fréquente
- **d'amélioration de la sécurité** en collaboration avec les donneurs d'ordre de la pétrochimie en vue d'améliorer la sécurité des entreprises extérieures intervenant sur ces sites
- **d'information** avec un plan d'actions en plusieurs points :
 - o Mise à disposition des entreprises d'un **guide pratique** élaboré à partir des retours d'expériences d'un groupe de travail composé d'experts issus des chambres syndicales territoriales de la métallurgie et d'entreprises
 - o Une **campagne nationale** d'information sur le risque chimique où les entreprises seront invitées à participer à des réunions d'information au sein des chambres syndicales territoriales de la métallurgie afin de les sensibiliser au nouveau règlement REACH (enRegistrement, Évaluation et Autorisation des produits Chimiques)
 - o Création d'un **outil informatique** contribuant à la cotation du risque chimique.

D'ici un an, un bilan de la mise en œuvre de cette convention sera réalisé d'une part, pour évaluer les évolutions concernant l'application de la réglementation et la perception qu'en ont les entreprises et d'autre part, pour mutualiser les expériences réussies.

« L'UIMM est fier de répondre à un enjeu majeur de santé publique. C'est aussi l'attractivité de nos métiers que nous défendons » a déclaré Frédéric Saint-Geours.